

ARRETE MODIFICATIF DAJI/2024/DS/N°120
Portant délégation de signature

à

Monsieur Charlie BARLA
Directeur de la Cité de l'Innovation et des
Savoirs Aix-Marseille (CISAM)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-1 du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Charlie BARLA en qualité de Directeur de la CISAM à compter du 1^{er} mars 2020,

ARRETE

Article 1

Délégation du Président de l'Université est donnée à **Monsieur Charlie BARLA, Directeur de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille** à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la CISAM, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA, Madame Nathalie FENOUIL** reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles **2, 3 et 4**, à l'exception des conventions d'application et de leurs avenants ainsi que des fiches navettes liées aux accords cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Charlie BARLA, Madame Laurence CORVELLEC** reçoit délégation afin de signer les conventions d'application et leurs avenants ainsi que les fiches navettes liées aux accords cadre.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la CISAM.

Cette délégation inclut les actes suivants :

- Bons de commande sur crédits CISAM
- Ordres de mission régionaux nationaux et internationaux
- Attestation des frais de réception
- Attestation du service fait

- Demande de paiement
Etats liquidatifs
- Visa des recettes

Chapitre II Gestion des moyens

Article 3

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions type de mise à disposition de locaux (salle de réunion et toit-terrasse, patio).

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les conventions d'application en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants ainsi que les fiches navettes en lien avec les accords-cadres de partenariat et leurs avenants.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

Monsieur Charlie BARLA reçoit délégation pour signer les actes suivants :

- Congés
- Procès-verbaux d'installation
- Compte-rendu d'entretien professionnel individuel
- Attestation de présence des stagiaires
- Conventions de stage
- Autorisation de départ à l'étranger
- Autorisation d'utilisation du véhicule personnel

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **la CISAM**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 mai 2024,

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 04 JUIN 2024

Transmis au Recteur le : 04 JUIN 2024